

Augustin De Romanet
Président directeur général d'ADP
1 rue de France
93290 Tremblay-en-France

Lettre ouverte pour une augmentation générale des salaires d'un minimum de 5% permettant d'endiguer les effets de PACT

Monsieur le Président Directeur Général,

Par cette lettre ouverte, le syndicat FORCE OUVRIERE et les salariés agents d'ADP appuyant celui-ci, souhaitent revenir sur le résultat des NAO et votre décision de ne pas augmenter les salaires.

Le syndicat FO ADP a pris connaissance du document intitulé "*procès-verbal de désaccord de la négociation annuelle obligatoire pour l'année 2022*". Dans ce document, on comprend que la direction s'est contentée de proposer une augmentation générale de 0,5% de salaires et la prise en charge à 100% par l'employeur de la cotisation salariale mutuelle / complémentaire santé (pour l'option de base) à compter du 1er janvier 2022, contre 82% à ce jour.

La DRH a communiqué les résultats de cette négociation par mail le 17 février dernier informant que la direction ne mettrait en œuvre comme mesure générale que la prise en charge à 100% de la cotisation salariale mutuelle en se réfugiant derrière le fait que le projet d'accord ne soit pas majoritaire.

Une première conclusion s'impose : le choix de la direction est de ne pas appliquer cette mesure d'augmentation générale, se réfugiant derrière le refus des syndicats de signer un accord alors qu'elle aurait pu faire le choix de maintenir cette mesure, comme elle le fait pour la mutuelle. **C'est donc un choix assumé et délibéré de la direction que de ne pas augmenter les salaires.**

De fait, vous exigez un nouveau sacrifice des agents, à contrario de votre déclaration du 4 décembre 2021 sur France Inter, et ce alors que l'entreprise a largement utilisé le dispositif de l'activité partielle pendant la crise Covid pour faire prendre en charge les salaires par l'argent public.

L'immense majorité des salariés agents d'ADP (toutes catégories confondues – cadre compris) n'est pas dupe et considère à raison qu'augmenter de 0,5% les salaires n'est pas suffisant pour contrecarrer les effets du PACT qui jettent dans la précarité nombre d'agents ADP, ni même pour faire face à l'augmentation des prix.

Pour ce qui concerne le syndicat FORCE OUVRIERE, les dispositifs tel que l'intéressement ou d'épargne salariale (actionnariat salarié) ne sauraient remplacer les augmentations de salaire, et seule une augmentation générale d'un minimum de 5% aurait été de nature à être entendue.

D'autant que depuis la dernière réunion des NAO, des éléments d'actualité devraient vous amener à satisfaire notre revendication :

- 1) La presse financière commente les résultats financiers d'ADP comme "un redressement spectaculaire" (La Tribune du 16 février) ;
- 2) Vous prévoyez de dépenser plus d'1 milliards d'euros pour racheter les actions d'ADP détenues par Schiphol. Vous arrivez à trouver les fonds financiers pour des opérations capitalistiques et il n'y aurait pas d'argent pour les salaires ?
- 3) Le 11 février dernier, soit 11 jours après la dernière réunion des NAO, le Premier Ministre lui-même a déclaré sur France télévision que dans les entreprises : « *Il y a des marges d'amélioration (...) en matière de salaires* ».

L'article R. 251-3 du Code de l'Aviation Civile dispose que le "*Conseil d'Administration de la société Aéroports de Paris établit les statuts du personnel ainsi que les échelles de traitements, salaires et indemnités et les soumet à l'approbation du ministre chargé de l'aviation civile et du ministre chargé de l'économie et des finances. (...)*"

Considérant que l'Etat est majoritaire dans le capital d'ADP et au vu de la déclaration du Premier Ministre, il nous paraît évident que vous devez proposer une augmentation générale d'un minimum de 5% permettant d'endiguer les effets de PACT. Il semble évident que les ministères de tutelles ne pourraient pas s'opposer à de véritables augmentations générales de salaire.

Espérant une réponse positive à notre revendication, veuillez accepter nos sincères salutations.

Le syndicat FORCE OUVRIERE
d'Aéroports de Paris

